

Croissance et... croissance de l'économie du cannabis en Afrique subsaharienne (1980-2000)

*Pascale Perez et Laurent Laniel**

La décennie 1980 marque un tournant dans l'intégration de l'Afrique subsaharienne dans l'économie des drogues illicites. Terre de passage pour les produits illicites venant des continents asiatique et sud-américain et à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord, l'Afrique en devient également une terre de production, principalement de cannabis, et un marché de consommation.

Le développement de la production, du trafic et de la consommation illicites de cannabis s'y inscrit dans un contexte économique dégradé. La chute des prix des matières premières et les politiques de libéralisation des filières ne touchent pas seulement le secteur agricole qui se met en quête de cultures alternatives : le commerce et le transport pâtissent aussi de cette dégradation économique. À la différence des

* Pascale Perez est docteur en géographie. De 1994 à 1998, elle travaille à l'OGD où elle est chargée du secteur Afrique et réalise les travaux cartographiques de l'Observatoire ; elle est co-auteur de l'*Atlas mondial des drogues*. De 1999 à 2003, elle intègre l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) où elle mène notamment un projet sur la cartographie de la criminalité. Actuellement elle est responsable du pôle Ingénierie du Cabinet Althing (pa_perez@club-internet.fr).

Laurent Laniel est actuellement chargé de recherche à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI). Chargé d'étude à l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) entre 1995 et 2000, consultant et membre du réseau MOST-drogues de l'UNESCO entre 1997 et 2002, il a été co-auteur du rapport final *Drugs, Globalization and Criminalization* (UNESCO, Paris, 2002). Doctorant en sociologie à l'EHESS (CIRPES), il est également auteur et traducteur de divers articles relatifs au trafic de drogues et à sa répression. Dernier article paru : « La guerre à la drogue aux États-Unis après le 11 septembre » (*Diplomatie*, n° 1, janvier-février 2003).

masses paysannes, les États et leurs représentants ne sont affectés qu'en dernier lieu par les conséquences de la baisse de la rente agricole. Quant au dégraissage des effectifs de la fonction publique qui est imposé par les plans d'ajustement structurel, il fragilise économiquement les classes moyennes urbaines qui deviennent une cible d'autant plus désignée pour les trafiquants : en tant que consommateurs cherchant à s'adapter à la nouvelle réalité, mais aussi comme acteurs du trafic, en tant que transporteurs, vendeurs, ou passeurs.

Le développement de ces activités, qui apparaissent comme des alternatives économiques pour divers groupes sociaux, ne se fait pas sans conséquences politiques. Si les drogues ont souvent été mentionnées pour la place qu'elles ont eue dans certains conflits africains, et ce à divers titres, elles ont aussi, dans certaines régions, contribué à maintenir une stabilité sociale.

À partir de la relecture des enquêtes menées dans divers pays d'Afrique de l'Ouest, australe et centrale entre 1993 et 1998 par l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), l'article propose de décrypter les mécanismes du développement de l'économie du cannabis.

Le développement de la production de cannabis et les mutations des flux marchands

La diversité des zones écologiques dans lesquelles la culture de cette plante s'est développée sur le continent africain montre ses capacités d'adaptation aux différents contextes naturels. Ainsi, sa culture transcende les zones bioclimatiques de l'Afrique subsaharienne, depuis le Sahel jusqu'à l'Afrique équatoriale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique septentrionale, que ce soit au Mali, au Sénégal, en Gambie, en Côte-d'Ivoire, au Togo, en République démocratique du Congo (RDC), en Afrique du Sud, au Lesotho : à des latitudes et à des altitudes variées donc. Les itinéraires techniques et la localisation des terres dédiées à cette culture varient alors en fonction des situations locales. Le calendrier agricole de la culture du cannabis oscille entre quatre à huit mois, des itinéraires techniques adaptés permettant de le cultiver en association ou en monoculture et facilitant son intégration par les agriculteurs dans des systèmes de culture aussi variés que ceux des plantations cacaoyères des zones forestières ivoirienne, ghanéenne ou togolaise, des zones maraîchères des Niayes sénégalaises, ou encore des hauts plateaux camerounais producteurs de pomme de terre et de maïs.

Du point de vue agro-économique, les prix d'achat offerts ramenés au coût local du travail ou à la disponibilité de la terre font que le cannabis présente, du fait de sa prohibition, des avantages comparatifs très attractifs. En 1995, en Côte-d'Ivoire, des études montraient qu'un hectare de cannabis rapportait 100 fois plus

qu'un hectare de café et 55 fois plus qu'un hectare de riz et de manioc associés ; en Gambie, 100 fois plus qu'un hectare de manioc et 10 fois plus qu'un hectare d'arachide. La valeur ajoutée pour une journée de travail y était 7,5 fois supérieure pour le cannabis que pour le cacao. En 1997, au Cameroun, un hectare de cannabis procurait un revenu 12 fois plus important qu'un hectare mis en culture associée de maïs, haricot et pommes de terre et une journée consacrée à la culture de cannabis permettait de dégager un revenu 4 à 26 fois plus important dans le cadre de la culture associée [OGD, 1997].

Les différentes études menées par l'OGD [OGD, 1995, 1997, juin 1998, octobre 1998]¹ auprès des agriculteurs montraient que, durant les années 1990 et quels que soient les contextes socio-économiques et naturels, le cannabis était devenu un produit agricole pivot constituant au minimum 75 % des revenus monétaires obtenus par les exploitations agricoles engagées dans cette activité.

Selon les contextes, la production agricole du cannabis permet de compenser la perte des revenus monétaires agricoles (baisse du prix des matières premières) et/ou les réductions des superficies cultivables (pression foncière, désertification ou salinisation des sols). Elle représente également un moyen d'intégration aux nouveaux circuits marchands qui ont émergé dans le contexte de la libéralisation des filières d'État, et ce d'autant plus que le cannabis, production illicite, souffre moins que les productions commerciales de l'éloignement des marchés.

Le développement de la production agricole

Une culture de compensation

La culture de cannabis apparaît dans deux contextes particuliers comme culture de compensation : dans des régions fortement orientées vers des cultures de rente et dans des zones où la dégradation des conditions écologiques a contribué à une réduction des surfaces cultivables. Les deux phénomènes sont parfois concomitants.

Cette expansion de la culture de cannabis durant les décennies 1980 et 1990 constitue la réponse des agriculteurs africains à la détérioration du contexte général de l'activité agricole. Dans toutes les régions agricoles orientées vers les cultures de rente où les études ont été menées, le même schéma est apparu. Les cours mondiaux des matières premières ont d'abord baissé de façon très importante : ainsi, en Côte-d'Ivoire, entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café décortiqué a été

1. Des études agro-économiques auprès des producteurs ont été menées en Gambie, au Sénégal, en Guinée-Conakry, au Togo, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, en RDC. Des éléments supplémentaires ont été recueillis en Afrique du Sud, au Congo-Brazzaville, au Lesotho, en Zambie, au Malawi, etc.

divisé par 4 et celui du cacao par 2,7. Ensuite, à l'instigation des institutions financières internationales, les filières de commercialisation ont été brusquement libéralisées : en 1996, au Togo, les différents organismes chargés de l'appui, de la commercialisation et de l'exportation du café et du cacao ont été démantelés. De fait, pour les représentants syndicaux des agriculteurs zambiens, la libéralisation de la commercialisation du maïs est perçue comme la première cause du développement de la culture du cannabis.

Ces nouvelles conditions fragilisent donc les exploitations agricoles ne disposant plus des prix garantis, de l'accès aux intrants chimiques, aux crédits subventionnés ou à tout autre soutien au développement des cultures auparavant fourni par les organismes étatiques. L'Office des produits agricoles du Togo (OPAT), par exemple, contribuait ainsi à la rénovation des plantations, à l'entretien des pistes permettant d'y accéder, etc. En conséquence de cette libéralisation les revenus monétaires ont baissé alors même que le prix d'intrants essentiels tels que fertilisants, produits phytosanitaires et semences augmentait. Ainsi, au Sénégal, le prix de ces intrants a augmenté de 50 % à la suite de la libéralisation de la filière du riz, favorisant l'apparition de nouveaux modes de commercialisation et de nouveaux opérateurs privés.

Parallèlement, l'ouverture des marchés aux importations, en particulier de produits agricoles vivriers, a accentué les difficultés rencontrées par nombre d'exploitants agricoles : en 1995, sur les marchés du Sénégal, le prix du kilo de riz sénégalais était 25 % plus élevé que celui de la brisure de riz importée d'Asie.

Culture de compensation, le cannabis l'est aussi dans des contextes de réduction des terres cultivables du fait de phénomènes climatiques ou écologiques adverses (sécheresse, salinisation ou forte érosion), mais également du fait de blocages fonciers enchérissant l'accès à la terre, en particulier pour les jeunes générations. Il en était ainsi au Togo, au Congo-Brazzaville, en Côte-d'Ivoire et en Guinée-Conakry sur les fronts forestiers bloqués où, pour les jeunes agriculteurs, l'accès à la terre est restreint. De fait, la valeur ajoutée de la production de cannabis rapportée à la superficie cultivée est telle qu'elle permet des revenus importants sur des superficies réduites. Cette caractéristique permet donc d'accéder à une activité agricole sans disposer de l'important capital foncier généralement requis.

En Gambie, la sécheresse a entraîné une salinisation des terres diminuant fortement les terres cultivables. Une agricultrice y racontait que sa production de riz qui couvrait les besoins annuels de sa famille en était venue à ne plus assurer que trois mois de subsistance familiale. Le déficit devait alors être compensé par des achats alimentaires que seuls les revenus garantis par le cannabis permettaient. Au Lesotho enfin, dès le début des années 1980, les ravages de l'érosion et l'appauvrissement des terres des zones montagnardes ont provoqué un recours massif à la culture de cannabis, plante qui se satisfait même de sols dégradés.

Une culture d'intégration

En devenant *la* culture de rente, le cannabis permet l'intégration des régions dont l'accès physique aux marchés est limité ou qui ne disposent pas de cultures de rente qui pourraient permettre leur intégration aux circuits marchands.

Par exemple, dans la région de Kumbo, sur les hauts plateaux camerounais, la culture de cannabis a été développée pour compenser les difficultés de commercialisation propres aux cultures habituelles (haricot, maïs, pomme de terre). L'isolement par rapport aux marchés rendait en effet la vente de ces produits aléatoire. Dans un village situé à 14 km de Kumbo, relié par une piste impraticable ou presque en saison des pluies, la venue d'acheteurs était contingente. La vente des productions villageoises ne pouvait donc souvent se faire que dans la limite des faibles quantités transportables à pied jusqu'au marché de Kumbo. Les aléas d'une telle commercialisation compromettaient et l'écoulement des produits sur le marché, et *a fortiori* le financement régulier des frais de scolarisation, des dépenses sanitaires ou encore des achats de produits de première nécessité. Ailleurs, dans la région du Bandundu de la République démocratique du Congo, c'est la dégradation des infrastructures routières qui a accentué l'isolement des villages par rapport aux marchés, rendant très difficiles la venue des acheteurs de produits alimentaires ou le déplacement des producteurs vers ces marchés. Ces conditions particulières de commercialisation sont alors d'autant plus favorables au développement de la culture du cannabis puisque, dans le cas de cette production, ce sont les acheteurs qui se déplacent pour acquérir les récoltes, rompant ainsi l'isolement des villages ou des régions concernés et les intégrant *de facto* dans les circuits marchands.

Les caractéristiques particulières de la commercialisation

L'introduction de la culture de cannabis dans les systèmes de production locaux a pris, selon les régions, des aspects variés, même si elle a partout répondu à un besoin d'alternative économique ressenti par les agriculteurs. Mais une telle culture a aussi été incitée par des réseaux trafiquants préexistants, comme ce fut le cas par exemple en Afrique de l'Ouest sous l'influence de réseaux nigériens et ghanéens déjà impliqués dans le commerce régional du cannabis. Son expansion a encore été favorisée par ouï-dire, notamment concernant l'avantage comparatif de sa valeur marchande dans le contexte du développement de son marché urbain. Ce dernier mode de transmission s'est surtout fait dans les pays où le cannabis était déjà présent à petite échelle et utilisé comme remède médicinal (Cameroun, RDC, etc.).

En ce qui concerne la commercialisation, trois dynamiques apparaissent : la mutation de réseaux commerçants déjà en place (réseaux du cacao ou de l'ara-

chide) qui intègrent ce nouveau produit dans leurs activités ; la mise en place de nouveaux systèmes commerciaux (trafic) ; l'implication accrue des producteurs dans la commercialisation de leur production.

La mutation des circuits marchands

On observe dans certaines régions de Côte-d'Ivoire, du Togo et du Sénégal un changement des circuits marchands traditionnels qui évoluent du commerce et du transport de matières premières agricoles traditionnelles (cacao, café, arachide) au trafic de cannabis. La libéralisation des filières d'État se traduit par une mutation de ces circuits qui bénéficient toujours aux élites politiques dont les intérêts dans la commercialisation des cultures de rente ont été préservés. Dans les régions cacaoyères et caféières de Côte-d'Ivoire ou du Togo, une partie du trafic, portant généralement sur de grandes quantités, est assurée sous couvert d'activités légales liées à l'import-export ou au transport commercial et disposant de débouchés : sociétés de transport, grands commerçants, sociétés exportatrices de café ou de cacao. Au Cameroun, par exemple, les acheteurs de cannabis en gros participent également du commerce de produits vivriers. Le trafic est donc largement intégré au sein des activités licites et le fret légal peut ainsi dissimuler les cargaisons de cannabis, des sociétés d'exportation caféière ou cacaoyère faisant office de couverture aisée. En Afrique de l'Ouest, on peut également trouver des réseaux de trafic de cannabis qui sont liés aux circuits d'exportation de la noix de cola. En RDC et au Nigeria, enfin, c'est dans des grumes destinées à l'Europe que l'herbe de cannabis est fréquemment camouflée. D'une façon générale donc, l'herbe de cannabis va s'insérer dans les grands réseaux commerciaux légaux du continent, mais en utilisant aussi des circuits de contrebande et de commerce informel préexistants.

La « filière cannabis »

D'autres types de filières ont été mis en place sous l'impulsion de réseaux marchands s'inspirant des conditions qu'offraient les filières de cultures de rente. Ces réseaux ont ainsi encouragé la production de cannabis en constituant des filières organisées sur le type de celles qui existaient pour les produits légaux avant la vague de libéralisation. Au Congo-Brazzaville et en RDC, ces réseaux offrent des prix garantis, achètent sur pied et fournissent des semences. Dans ces pays, les circuits sont généralement organisés par des commerçants non nationaux et, contrairement à ceux des produits légaux, ils échappent à la classe politique nationale, du moins de façon directe.

Afin de disposer d'une couverture, des trafiquants se sont convertis en commerçants de denrées alimentaires (RDC), ces dernières servant de camouflage. Les

agriculteurs trouvent ainsi des débouchés pour les autres cultures vivrières, dont les produits sont acheminés, en même temps que le cannabis, sur les marchés urbains par les trafiquants.

Ailleurs, les producteurs de cannabis ne travaillent pas en contrat avec des acheteurs. Ces derniers se rendent de temps à autre sur les lieux de production et cherchent à acquérir de la marchandise. Les agriculteurs s'efforcent de vendre au plus offrant. Ils peuvent ainsi choisir les moments les plus opportuns suivant les besoins de leur trésorerie (Gambie, RDC, Sénégal, Lesotho). Le cycle agricole court du cannabis permet plusieurs récoltes annuelles et, si elle a bénéficié d'un bon séchage, l'herbe de cannabis peut se conserver pendant un an. Elle constitue alors une épargne utilisable lorsqu'une dépense devient nécessaire (rentrée scolaire, frais médicaux, investissements dans l'exploitation agricole, etc.).

Les trafiquants qui viennent acheter sur place contribuent au désenclavement de régions isolées ou mal desservies (Cameroun, RDC, Lesotho, Afrique du Sud) et maintiennent ou insèrent les agriculteurs dans les circuits marchands. Mais le commerce du cannabis n'est pas l'apanage exclusif des grands trafiquants ou commerçants déjà installés. Il peut également représenter une opportunité pour de nouveaux entrants. C'est ainsi qu'une multitude de petits circuits se sont mis en place, à l'initiative de personnes recherchant des alternatives économiques. Les liens familiaux avec le milieu rural, qui restent souvent très étroits au sein des classes urbaines, permettent l'organisation d'un trafic à petite échelle, voire le montage d'opérations ponctuelles permettant de couvrir des besoins urgents ou imprévus, entre producteurs villageois et résidents des quartiers urbains.

Stratégies de maximisation des profits

À une plus petite échelle, les producteurs travaillent avec des petits commerçants locaux. Mais ils assurent parfois eux-mêmes la commercialisation de leur produit, et certains vont jusqu'à lui ajouter de la valeur en transformant le cannabis « brut » en « produit fini » (gamme de sachets de différents poids, joints « pré-roulés », etc.) prêt à être vendu directement au consommateur. Ces réseaux de proximité, très présents dans les campagnes, servent souvent une petite clientèle d'« amis » afin de minimiser les risques de dénonciation et de répression ou, ce qui est souvent la même chose, de racket de la part de policiers aussi peu scrupuleux que mal payés.

Les producteurs peuvent ainsi déployer une large gamme de stratégies visant à maximiser les bénéfices tirés de la culture du cannabis, par exemple en se chargeant eux-mêmes du transport et/ou en « arbitrant » au mieux les différences de prix caractérisant divers marchés nationaux. Les producteurs des zones frontalières bénéficient d'une configuration pour ainsi dire optimale car elle allie proximité et

possibilité « d'arbitrage ». Par exemple, sur la frontière entre le Congo-Brazzaville et le Cameroun, les producteurs congolais transportent leur production au Cameroun, où les prix de vente sont plus élevés. Certains, d'ailleurs, investissent les revenus du cannabis dans des moyens de transport (bicyclette, voire, pour les plus riches, cyclomoteur). Entre le Sénégal et la Gambie, à l'instar de ceux du coton et de l'arachide, le sens des flux de marijuana change en fonction des prix d'un côté ou de l'autre de la frontière. C'est aussi le cas entre le Togo, le Ghana et la Côte-d'Ivoire, où le cannabis emprunte, parfois sur des centaines de kilomètres, les camions des contrebandiers de café et de cacao qui tirent depuis longtemps parti des différences annuelles des prix de ces denrées dans les trois pays. Dans ce dernier cas, la proximité ne s'exprime pas tant par une contiguïté spatiale que par l'activité de réseaux de contrebande préexistants qui compriment l'espace.

La croissance des marchés locaux de consommation

C'est avant tout la croissance des marchés de consommation locaux, urbains mais aussi ruraux, qui a stimulé la production de cannabis en Afrique à partir des années 1980. En effet, même si elle peut s'exporter *via* des circuits internationaux, la très grande majorité de la production africaine de cannabis est consommée en Afrique même [Laniel, 1998].

Précisons d'emblée qu'on ne dispose d'aucune estimation précise de l'ampleur des marchés africains de consommation du cannabis. Sur ce point comme sur d'autres, le savoir est encore lacunaire. Reste qu'en regard des rares études épidémiologiques disponibles [Nortey et Senah, 1990 ; Lesotho Highlands Development Authority, 1996] et des enquêtes de terrain menées par l'OGD et d'autres² dans les années 1990, on peut tout de même affirmer que l'Afrique subsaharienne compte, en ce début du XXI^e siècle, plusieurs dizaines de millions de consommateurs de cannabis. Elle constitue donc un marché de consommation important. Ces mêmes sources de « terrain » laissent en outre penser que ce marché grandit depuis le début des années 1980. Cette croissance s'explique largement par les effets négatifs des plans d'ajustement structurel sur les conditions de survie de la majorité de la population africaine, ainsi que par la multiplication des conflits armés sur le continent.

2. En particulier l'enquête menée en 1996 par la LIPILDRO (association de lutte contre les drogues et les toxicomanies basée à Kinshasa) dans cinq régions de ce qui était alors le Zaïre.

Même si l'option quantitative nous est fermée, on peut mettre au jour les effets stimulants de ces phénomènes sur la filière cannabis africaine en analysant la structure des marchés de consommation au moyen d'une approche qualitative, de type ethnographique.

Structure des marchés africains de consommation du cannabis

L'approche qualitative adoptée ici vise à révéler la structure des marchés de consommation de cannabis par référence aux représentations sociales qui déterminent l'usage de cette drogue illicite en Afrique³. Elle permet de classer les consommateurs d'après leurs réponses à la question : « Pourquoi utilisez-vous le cannabis ? » On parvient de la sorte à établir une typologie des motifs de consommation tels que rapportés par les consommateurs eux-mêmes qui, bien que restant très générale, se révèle utile. On peut ainsi distinguer à grands traits trois types dominants d'usage du cannabis en Afrique subsaharienne, qui constituent donc les trois « segments » du marché de consommation où s'écoule le gros de la production continentale. Nous ne nous pencherons en quelque détail que sur un de ces segments, que nous avons baptisé « stratégique », qui est quantitativement le plus important, celui qui connaît la plus forte croissance et dont les implications sont les plus intéressantes pour notre problématique. Nous aborderons brièvement les deux autres segments, respectivement « récréatif » et « magico-thérapeutique ».

Le segment composé des usagers « récréatifs » est soutenu par une représentation associant les effets du cannabis au plaisir. Il apparaît comme plus prévalent en ville qu'en campagne. Le cannabis est ici consommé pour s'amuser, « s'éclater » lors de moments de détente, de loisir ou de fêtes, principalement par les jeunes des classes aisées africaines et expatriés (et les touristes), qui reproduisent un mode de consommation vraisemblablement importé d'Occident. En Afrique de l'Ouest, il est l'objet d'une forte réprobation sociale. Toutefois, dans diverses zones rurales le cannabis est considéré comme un facilitateur de convivialité et/ou de repos après le travail. Cet usage, socialement acceptable, peut encore se faire ouvertement dans certaines régions d'Afrique australe. Il est encadré par des normes de contrôle anciennes, dont l'origine remonte probablement à l'introduction du cannabis sur le continent africain. D'après l'hypothèse dominante d'une histoire

3. Cette approche a été initialement mise en œuvre lors d'une étude de l'OGD au Ghana en 1995, ses résultats ont été confirmés par les enquêtes postérieures de l'OGD dans d'autres pays africains. Elle trouve son fondement théorique dans l'œuvre du sociologue Howard BECKER, *Outsiders* [1963], en particulier le chapitre III : « Comment on devient fumeur de marijuana ». Pour plus de détails, voir Laniel [1997].

encore très lacunaire, ce seraient des marchands arabes qui auraient introduit la plante sur le continent africain, *via* les comptoirs commerciaux qu'ils établirent sur la côte orientale (Kenya et Tanzanie actuels) « au plus tard au XII^e siècle ». Les migrations des Bantous vers le Sud l'auraient ensuite diffusé en Afrique centrale et australe [Du Toit, 1975, citation p. 84]⁴.

Les représentations « magico-thérapeutiques » des effets du cannabis, qui définissent le deuxième segment, sont anciennes et vraisemblablement issues de l'acculturation des usages de la plante en Afrique à partir des comptoirs arabes déjà cités. Cette consommation, surtout présente en zone rurale, recherche dans le cannabis une grande variété d'effets magiques ou thérapeutiques, les deux se confondant souvent dans une aire culturelle où « médecine » et « magie », voire « religion », ne sont pas toujours différenciées. On sait que le « monde de l'invisible » constitue un aspect important, voire central, de la vie sociale, économique et politique africaine [Bayart, 1989], et on ne s'étonne donc pas qu'une drogue psycho-active aux effets réputés puissants (voir aussi *infra*) puisse se voir attribuer divers pouvoirs magiques. Quoi qu'il en soit, dans diverses régions d'Afrique subsaharienne, le cannabis peut faire l'objet d'une grande diversité d'usages « magico-thérapeutiques ». Ainsi, il est employé pour traiter des « cas de possession par un esprit maléfique », comme chez les Tonga de Zambie, ou encore lors de cérémonies funéraires, comme au Cameroun. Ailleurs, il est prescrit aux personnes âgées souffrant de rhumatismes, utilisé pour traiter les yeux et les oreilles, la tension nerveuse, les maux d'estomac, voire le paludisme, etc. Il a également des applications vétérinaires (pour les chevaux, les chèvres, les poulets, les vaches, selon les cultures), et peut même servir d'engrais et de pesticide.

Quant à la question de savoir si le cannabis a réellement les vertus thérapeutiques qu'on lui prête en Afrique, nous nous garderons bien d'y répondre, malgré son intérêt. Elle s'avère très complexe et ne recèle qu'une importance secondaire dans un exposé dont l'objectif est d'identifier les motifs du recours au cannabis, non d'évaluer le bien-fondé de tels motifs. Il faut souligner qu'étant donné la puissance des pouvoirs attribués au cannabis, de nombreuses sociétés africaines en codifiaient et réglementaient strictement les usages. En effet, d'après divers informateurs, l'abus de cannabis peut « rendre fous » certains consommateurs, un danger dont les contrôles coutumiers cherchent précisément à prémunir la société (ils n'y parviennent pas toujours, et un peu partout en Afrique, des personnes sont

4. D'après Du Toit, le premier indice archéologique de la présence du cannabis sur le continent africain est une pipe du XIII^e siècle contenant des graines de cette plante, découverte sur le territoire de l'actuelle Éthiopie. Des vestiges cannabiques bien plus anciens ont été mis au jour au Moyen-Orient.

internées en hôpital psychiatrique suite à des diagnostics d'abus cannabiques). Plusieurs fois centenaires, ces contrôles coutumiers, et les diverses transgressions auxquelles ils peuvent donner lieu, sont encore en vigueur dans certaines zones rurales, en particulier en Afrique australe. Mais la prohibition « moderne » du cannabis, imposée par des lois nationales (parfois d'adoption très récente⁵) conformes à une législation internationale reflétant essentiellement des préoccupations et intérêts occidentaux [Brouet, 1991], tend à faire disparaître les contrôles coutumiers en interdisant *tous* les usages de la plante. En effet, même si ces législations ne sont pas appliquées sur le terrain aussi rigoureusement que leurs concepteurs le voudraient, elles tendent à dévaloriser les contrôles coutumiers en criminalisant les acteurs. De plus, au vu des résultats plus que mitigés de la politique de prohibition répressive actuellement en vigueur, il est permis de douter que les mécanismes dits « de contrôle » instaurés par les législations modernes s'avèrent plus efficaces que les coutumiers... Malgré la prohibition, le cannabis reste très disponible et semble-t-il assez largement utilisé à des fins magico-thérapeutiques en Afrique. Il est vraisemblable que ce segment absorbe une portion de la production continentale de cannabis sans doute légèrement supérieure à celle du segment « récréatif ».

Des usages « stratégiques »

Le dernier segment du marché africain de consommation de cannabis – le plus important et qui connaît une forte croissance – est soutenu par des représentations « stratégiques » des effets de la plante. Les consommateurs ont ici une représentation utilitariste du cannabis, dont ils attendent une stimulation, généralement pour l'accomplissement d'activités économiques, c'est-à-dire liées à la survie, et qui impliquent d'exercer et/ou de subir une violence physique ou symbolique. Le recours au cannabis est ici fortement déterminé par la situation socio-économique des consommateurs.

Cette représentation des effets du cannabis est vraisemblablement ancienne. Il y a fort à parier qu'elle trouve son origine dans le monde arabe. Il est donc probable que Borrofica [1966] et les auteurs qui l'ont repris se trompent lorsqu'ils affirment que le cannabis a été introduit au Ghana et au Nigeria au milieu des années 1940, à la faveur de la Seconde Guerre mondiale, par des soldats enrôlés

5. Au Mozambique, par exemple, l'usage du cannabis était légal jusqu'en 1998 ; voir [Laniel, 1998].

dans l'armée britannique et postés en Inde et en Birmanie⁶. Toutefois, on notera que cet auteur attribue à des militaires, dont le métier consiste à exercer et à subir des violences, l'introduction du cannabis dans ces deux pays. En effet, d'une manière générale, les forces armées sont depuis longtemps réputées en Afrique, et souvent avec raison, pour leur consommation, voire leur trafic, de cannabis.

On dispose de quelques indices permettant d'associer cette représentation « stratégique » au monde de l'invisible. Alors que dans le sud du Ghana le cannabis est parfois qualifié de « tabac du diable » (*abonsan tawa*), d'après une légende sénégalaise il serait celui des génies :

« À une époque qui se perd dans la nuit des temps, où l'homme et la bête se parlaient, un chasseur trouva un jour un lion blessé à la patte sous un tamarinier. Il ne le tua pas, mais le soigna, chassa et lui apporta à manger. Les jours passèrent, le lion guérit : « Tu m'as sauvé la vie, fit-il. En signe de reconnaissance, je vais t'indiquer l'herbe qui sert de tabac aux génies. Si tu es intelligent, elle te rendra plus intelligent encore ; si tu es courageux, elle te rendra plus courageux encore ; si tu es fort, elle te rendra plus fort encore... » » [Ndione, 1984].

Intelligence, courage et force, attributs essentiels du chasseur (et du guerrier) – figure centrale du monde symbolique africain [Bayart, 1989], dont la survie dépend de l'exercice de la violence et l'exposition au danger – et à ce titre fortement valorisés, sont donc directement associés au cannabis. On note néanmoins que, d'après la légende, le cannabis ne fait qu'accroître la puissance de vertus essentielles à la survie dont le consommateur doit être préalablement pourvu. Il doit donc avant tout « y mettre du sien », la drogue n'ayant qu'un effet potentialisateur, magique mais pas trop, si l'on ose dire.

Ce segment du marché de la consommation, tel qu'il se donne à voir de nos jours en Afrique, est peuplé d'utilisateurs partis, pour ainsi dire, « à la chasse à l'argent », et qui cherchent à accroître leur courage, leur intelligence et leur force afin de faire face à des obligations socio-économiques. C'est ce qui ressort des entretiens que nous avons eus avec de tels consommateurs. Ils se recrutent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, mais initialement surtout au sein des

6. Il est vrai qu'à l'inverse de l'Afrique australe [Du Toit, 1975] on ne dispose en Afrique de l'Ouest d'aucune étude historique sur le sujet. Toutefois, étant donné que les régions nord du Ghana et du Nigeria actuels ont été islamisées dès le xv^e siècle, qu'elles sont traversées par des routes caravanières centenaires transportant des produits issus du monde arabo-musulman, et que leurs zones sud sont parmi les premières d'Afrique à avoir été connectées au commerce maritime européen, il est très probable que le cannabis y ait été connu bien avant le milieu du xx^e siècle (les premiers Européens à s'être installés en Afrique subsaharienne sont des Portugais, qui fondèrent dès 1492 le fort de São Jorge da Mina sur le site de l'actuelle ville ghanéenne d'El Mina).

classes populaires, essentiellement masculines, chez les personnes exerçant des métiers perçus comme difficiles parce que exigeant : force physique (ouvriers de la construction, mineurs, dockers, pêcheurs, livreurs, ouvriers agricoles, etc.) ; endurance et/ou de longues veilles (chauffeurs de taxi, de bus, de camion, policiers et militaires en faction de nuit, gardes privés, cireurs de chaussures, vendeurs à la sauvette etc.) ; courage (notamment pour passer outre un tabou) et/ou ruse (prostituées, voleurs, dealers, autres « professions » illicites, mendiants, militaires, policiers, etc.) ; et diverses combinaisons de ces attributs. Cette consommation a aussi été repérée chez les élèves et les étudiants, convaincus que le cannabis augmente les capacités intellectuelles et la mémoire.

Il est plus que vraisemblable que le nombre de ces consommateurs ait fortement augmenté depuis 1980, année à partir de laquelle l'Afrique subsaharienne dans son ensemble a été soumise à de multiples crises dont l'une des conséquences a été un considérable durcissement des conditions de (sur)vie. Ceci a vraisemblablement provoqué une extension de la consommation « stratégique » chez les classes moyennes, laminées par les crises et dont les journées de travail se sont allongées. En zones rurales, les crises agricoles déjà évoquées ont accru le recours aux effets « stratégiques » du cannabis. Par exemple, en Côte-d'Ivoire, certains producteurs de cacao se sont mis à consommer du cannabis (ou des amphétamines) pour compenser par leur propre force de travail la perte d'une main-d'œuvre salariée qu'ils ne pouvaient plus payer. Dans les villes, les plans d'ajustement structurel ont entraîné des baisses de salaire et des augmentations de prix (des aliments et vêtements, du logement, des transports, de l'éducation, etc.) résultant en des pertes brutales de pouvoir d'achat. Le dégraissage de la fonction publique, qui fournissait autrefois la majorité des emplois salariés dans de nombreux pays, a poussé nombre de fonctionnaires remerciés à « se débrouiller » dans le secteur informel, où les conditions de travail sont dures (en Europe, on les qualifierait d'inacceptables) et les revenus maigres et aléatoires. Les salaires, pour ceux qui en perçoivent encore, sont généralement si bas qu'il faut souvent les compléter par une activité supplémentaire, là encore fréquemment dans le secteur informel.

Le durcissement des conditions de vie de la majorité de la population africaine, couplé à l'existence de la représentation stratégique des effets du cannabis (un argument de vente de poids pour les marchands), a ainsi dopé le marché de consommation de ce produit. D'autant que son prix de vente au détail relativement bas⁷ facilite encore le recours à cette drogue illicite. Même s'il ne convient

7. Dans l'immense majorité des pays, une dose de cannabis coûte sensiblement le même prix qu'un petit verre d'alcool local ou qu'une cigarette d'importation vendue au détail, et moins cher qu'une bouteille de bière brassée localement.

sans doute pas de le qualifier de produit de consommation courante, le cannabis est en Afrique loin d'être un produit de luxe.

À partir des années 1990 dans de nombreux pays, un phénomène supplémentaire est venu renforcer la croissance de ce segment : l'éclatement de conflits armés. Bien qu'il n'existe, à notre connaissance, aucune étude sur le sujet⁸, il fait peu de doute que la consommation de cannabis est extrêmement répandue chez les combattants, dont la plupart sont de jeunes hommes, voire des enfants-soldats utilisés du Sierra Leone à la République démocratique du Congo, et de l'Angola au Libéria, en passant par la Côte-d'Ivoire, le Congo-Brazzaville, le Tchad, l'Ouganda, le Soudan, etc. C'est en situation de combat qu'on a le plus besoin d'intelligence, de courage et de force. Notons au passage que des témoignages attribuent les atrocités commises lors de ces guerres au fait que leurs auteurs étaient sous l'emprise du cannabis. De surcroît, les conflits rendent plus difficiles encore les conditions de (sur)vie des populations non combattantes, dont certains membres ont sans doute recours aux effets « stratégiques » autant que « magico-thérapeutiques » du cannabis. Enfin, les armées régulières envoyées ici et là en mission de maintien de la paix fournissent un contingent supplémentaire de consommateurs.

Les dimensions stratégiques de la production et de la répression

L'association entre conflits armés et cannabis en Afrique ne relève pas exclusivement du domaine de la consommation. Le recours au cannabis peut en effet avoir des implications « stratégiques » au sens le plus courant du terme.

Dans la mesure où le cannabis est très largement consommé par les groupes armés aux prises en Afrique, qu'il sert au moins partiellement à contrôler, il est parfois devenu une denrée stratégique dont il faut maîtriser l'approvisionnement. Ainsi, les milices qui s'affrontaient au Congo-Brazzaville en 1993-1994 puis à nouveau en 1997 exerçaient un contrôle des plantations de cannabis situées sur leurs bases arrière. Les miliciens étaient payés en partie en cannabis⁹. Le contrôle des zones de production constituait apparemment un enjeu majeur pour l'entretien des troupes.

Comme c'est le cas sur d'autres continents pour d'autres plantes à drogues, production et trafic de cannabis peuvent servir en Afrique subsaharienne à financer des mouvements armés. Le conflit casamançais est l'exemple peut-être le mieux

8. Faute de recherche universitaire, l'usage de cannabis par les enfants-soldats d'Afrique est illustré dans des romans, dont *Allah n'est pas obligé* (Seuil, Paris, 2000) du grand auteur ivoirien récemment décédé Ahmadou Kourouma.

9. Les troupes d'élite recevaient de la cocaïne.

connu. Des observateurs estiment que les mouvements rebelles ont commencé à prélever des taxes sur les ventes de cannabis, produit en grande quantité en Casamance, dès le début des années 1980. Les revenus ainsi dégagés, de même que des opérations de troc armes contre drogues, auraient permis à la guérilla casamançaise d'améliorer son armement [OGD, 1998]. Au Libéria, lorsque Charles Taylor perdit le contrôle des zones aurifères et diamantifères en 1993, il eut un recours accru au cannabis produit sur les territoires qu'il maîtrisait encore afin de financer ses opérations militaires ¹⁰.

Ce recours au cannabis par des mouvements armés peut être facilité dans les territoires de conflit et d'insécurité, car les populations vivent dans une telle précarité qu'elles préfèrent abandonner leurs cultures vivrières traditionnelles de cycles longs au profit de celle du cannabis. Culture de cycle court, nécessitant relativement peu de travail et d'investissement et adaptable à une grande diversité de sols, le cannabis peut ainsi procurer des revenus permettant de faire face aux besoins alimentaires qui ne sont plus produits. Un tel phénomène a été documenté dans la région tchadienne de l'Ouddaï, proche de la frontière soudanaise, au milieu des années 1990 : soumise régulièrement à des incursions de bandes armées les paysans y ont abandonné la culture du mil pour celle du cannabis ¹¹.

Les gouvernements en place ne se privent pas toujours d'instrumentaliser le besoin de réprimer la production d'une « drogue illicite » sur un territoire déterminé, souvent à grand renfort de publicité, alors même qu'ils préfèrent l'ignorer sur un autre (parfois parce que leurs membres en tirent directement profit, plus généralement parce qu'il constitue un réservoir électoral ou fournit un soutien politique d'une autre manière ¹²). Ils en appellent alors habituellement à la nécessité de combattre le « fléau de la drogue » et à leur devoir envers la « communauté internationale », qui cautionne et participe au financement de ces politiques anti-drogues.

Par exemple, ce n'est qu'à partir de 1995 que les forces armées de l'État sénégalais ont lancé des opérations en Casamance, officiellement destinées à l'éradication des cultures de cannabis. Le prétexte de la lutte contre les drogues a permis la reconquête d'un territoire qui échappait à l'autorité dakaroise. Dès 1996, le gouvernement soudanais lançait des opérations militaires « antidrogues » dans les régions du Darfour et du Bedja, qui s'avéraient être également des zones sensibles

10. « Libéria : trafic d'une guerre oubliée », *La Dépêche internationale des drogues*, février 1994.

11. « Tchad : le salaire de la guerre », *La Dépêche internationale des drogues*, mars 1994.

12. Des cas correspondant à cette dernière alternative ont été documentés en Afrique du Sud, au Lesotho et au Zimbabwe.

en termes de rébellion. Khartoum affirmait alors se cantonner à mener la politique recommandée par le Programme des Nations unies de contrôle international des drogues (PNUCID) [OGD, 1997].

Ces opérations sont pour la plupart menées avec une grande brutalité, et se traduisent généralement par la destruction de quelques récoltes de cannabis, lorsqu'elles ne changent pas simplement de propriétaire... Des paysans sans défense en sont le plus souvent les principales victimes.

Conclusion

Appréhender l'économie du cannabis sur le continent africain, c'est aborder les problèmes de développement, qu'ils soient économiques ou politiques, de ce continent et de sa position dans le monde. Cette dynamique met l'accent sur l'échec de l'aide au développement, les effets pervers, non mesurés et rarement reconnus, des politiques internationales qui ont été imposées aux pays de l'Afrique subsaharienne. Elle montre également leur capacité d'adaptation à répondre aux exigences de l'économie mondiale (avantages comparatifs, libéralisation des filières, etc.). Mais ce développement ne peut devenir durable compte tenu de la fragilité de cette économie illégale et de son effet de déstabilisation économique (impact sur la production alimentaire) et politique.

Le présent article donne à penser que les drogues contribuent plus à pérenniser qu'à bouleverser les mécanismes sociaux et économiques majeurs de l'Afrique. Si l'économie du cannabis peut apparaître comme facteur de stabilité sociale dans les zones rurales, elle peut aussi faciliter les mutations de nombreux secteurs économiques ainsi que du politique.

Dans les régions où la culture de cannabis s'est développée, elle est devenue une culture pivot qui, bien qu'elle permette le maintien des exploitations agricoles, les rend fragiles. Fragiles car elles dépendent pour leurs intégrations aux circuits marchands d'une seule culture, d'autant plus que les cultures vivrières sont en difficulté sur les marchés nationaux en raison de la concurrence internationale. Fragiles également face à la répression qui peut les ruiner du jour au lendemain.

Références bibliographiques

- BAYART J.-F., *L'État en Afrique*, Fayard, Paris, 1989.
 BECKER H., *Outsiders*, Free Press of Glencoe, New York, 1963.
 BORROFICA A., « Mental Illness and Indian Hemp in Lagos, Nigeria », in *East African Medical Journal*, 43, 1966.

HÉRODOTE

- BROUET O., *Drogues et relations internationales*, Complexe, Bruxelles, 1991.
- DU TOÏT, B., « Dagga : The History and Ethnographic Setting of Cannabis Sativa in Southern Africa », V. RUBIN (dir.), *Cannabis and Culture*, Mouton, La Haye, 1975.
- KOUROUMA A., *Allah n'est pas obligé*, Seuil, Paris, 2000.
- LANIEL L., « Violencia y marihuana : usos del "tabaco del diablo" en el Ghana contemporáneo », S. INCHAURRAGA (dir.), *Drogas y Drogadependencias*, CEAD-SIDA, Rosario, 1997.
- , « Où va la production de cannabis ? », *Les Drogues en Afrique subsaharienne*, Karthala/UNESCO, Paris, 1998a.
- , Le « Sommet de la drogue », New York 8-10 juin 1998, UNESCO, Paris, 1998b (www.unesco.org/most/laniel.htm).
- LESOTHO HIGHLANDS DEVELOPMENT AUTHORITY, *Baseline Epidemiology and Medical Services Survey. Mental Health and Substance Abuse, Final Report*, Maseru, 1996.
- NDIONE A., *La Vie en spirale*, Les Nouvelles Éditions africaines, 1984.
- NORTEY D. et SENAH K., *Epidemiological Study of Drug Abuse among the Youth in Ghana*, UNESCO, Accra, 1990.
- OGD, *Afrique de l'Ouest : étude de la production de drogues et du trafic local, en particulier de la culture du cannabis*, OGD/Commission européenne, Paris, décembre 1995.
- , *Étude sur la situation des drogues en Afrique centrale*, OGD/Commission européenne, Paris, février 1997.
- OGD, *La situation des drogues en Afrique australe*, OGD/Commission européenne, Paris, mars 1998.
- , *La Géopolitique mondiale des drogues 1995-1996, rapport annuel*, Paris, septembre 1997.
- , *La Géopolitique des drogues 1997-1998, rapport annuel*, Paris, octobre 1998.
- OGD/Commission européenne, *Impact socio-économique de la culture de cannabis en Afrique centrale*, OGD/PNUCID, Paris, juin 1998.
- RUBIN V. (dir.), *Cannabis and Culture*, Mouton, La Haye, 1975.